Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 037-200072650-20260625-D2026143-DE

Touraine Vallée de l'Indre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Extrait du registre des délibérations
du Conseil de la Communauté de
communes Touraine Vallée de l'Indre

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 25 JUIN 2026

****

N° D2026_143

OBJET : FONDS DE CONCOURS VELO - PROLONGATION DU DISPOSITIF

Date de convocation : le 19 juin 2026
Nombre de conseillers en exercice : 55
Nombre de conseillers présents : 46
Nombre de conseillers représentés : 6
Nombre de conseillers votants : 52
Nombre de conseillers absents : 3

Le vingt-cinq juin deux mille vingt-six à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à l'Hôtel Communautaire à Sorigny, sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON.

Conseillers communautaires présents :
Monsieur Eric LOIZON Président, Mesdames Claire ANDRONY, Sophie BABIN, Dominique BEAUCHAMP, Nathalie BERTON, Agnès BUREAU, Mylène BUTEAU, Sylvia GAURIER, Catherine GAY, Séverine HEFTI-BOYER, Allyson KILBRAI, Stéphanie LEFIEF, Anne LEGER, Angélique MAILLET-LACHAUME, Patricia SAINT-VENANT, Sophie SEIGNEURIN, Anne-Laure SENOCQ, Sylvie TESSIER, Valentine TESSIER, Nancy TEXIER, Messieurs Jean-Luc ARMAND, Stéphane AUGU, Christophe BARADUC, Fabien BARREAU, Jérôme BIROCHEAU, Jean-Luc CADIOU, Franck CHARTIER, Romain DEGUFFROY, Emmanuel DUFAY, Frédéric DUPEY, Patrice GARNIER, Jean-Christophe GASSOT, Jean-Jacques GAZAVE, Frédéric GRILLET, Jean-Marc JASNIN, Grégory LARCHER, Jean-Marie LEBLANC, Jonathan LEPROULT, Frédéric MEAUX, Patrick NATHIE, Florent PASQUIER, Frédéric PERDRIAU, Pascal PLOTON, Bertrand POITOU, Ivan RABOUIN, Eric RIVAL.

Conseillers communautaires ayant donné pouvoir :
Valentin GILLET DEBARRE donne pouvoir à Patricia SAINT-VENANT
Sylvie GINER donne pouvoir à Nancy TEXIER
Josiane LE BRONEC donne pouvoir à Nathalie BERTON
Patrick MICHAUD donne pouvoir à Frédéric DUPEY
Angélique PLOQUIN-THIBAULT donne pouvoir à Sylvie TESSIER
Martine VIAUD donne pouvoir à Grégory LARCHER

Conseillers communautaires absents excusés :
Marc DENISE, Alain ESNAULT, David MOREAU.

Secrétaire de séance : Jean-Christophe GASSOT

****

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 037-200072650-20260625-D2026143-DE

Dans le cadre de sa stratégie vélo 2024-2030, lors de sa séance du 26 septembre 2024, le Conseil communautaire a approuvé la création du Fonds de concours vélo.

Ce programme soutient à ce titre les projets engagés par les communes en faveur du vélo avec :

- la création ou l'aménagement d'infrastructures cyclables adaptées à l'environnement dans lequel elles s'inscrivent, y compris les études nécessaires à leur réalisation ;
- l'installation ou l'achat d'équipements facilitant l'usage du vélo (arceaux, abris, recharge, comptage…).

Les projets présentés doivent répondre, idéalement, à des critères réglementaires et techniques qui font l'objet, en amont, d'un échange avec le service mobilité de la CCTVI.

- **Rappel du cadre du dispositif**

Le cadre de ce dispositif prévoit le soutien des projets entre 2024 et 2026 par le biais d'un fonds de concours qui représente au maximum 50% du montant du projet avec un double plafond de subvention fixé à :

- 150 000 € par projet ;
- et 300 000 € par commune sur la durée du programme 2024-2026 (pas de limite de nombre de projets).

- **Etat de l'enveloppe / projets soutenus à ce jour**

Année du programme	Commune	Projet	Dépense retenue	Montant attribué ou versé
2024	**Azay le Rideau**	Aménagement voie douce le long de la rd 39	60 800,34 €	**23 108,47 €**
	Azay le Rideau	Création d'une voie douce route de Langeais	696 800,00 €	**59 617,29 €**
	Montbazon	Aménagement d'infrastructures cyclables quartier de la Bafauderie dans rues Guillaume Louis et de la Bréanderie	93 123,89 €	**38 805,37 €**
	Esvres	Aménagement d'une piste cyclable entre le hameau de la Huaudière et du Pavillon	414 885,00 €	**150 000,00 €**
2025	**Saint-Branchs**	Réalisation et aménagement d'une voie douce de la Primaudière à la Piscine municipale (RD 84)	234 930,00 €	**83 260,60 €**
	Esvres	Aménagement d'une piste cyclable passerelle/port joie	367 713,77 €	**147 212,02 €**
	Azay le Rideau	Voie verte T2-La Gare Centre ville	819 800,00 €	**148 778,03 €**
	Montbazon	Installation d'équipements facilitant l'usage de vélo – année 2025	8 480,00 €	**2 994,00 €**
	Saché	Création d'un chemin cyclable sécurisé	51 785,75 €	**25 892,88 €**
	Veigné	Création de voies douces	380 815,00 €	**150 000,00 €**

Total attribué	**829 668,66€**
Montant enveloppe de départ	**1 170 000,00 €**
Reste enveloppe	**330 331,34€**

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 037-200072650-20260625-D2026143-DE

Au vu des crédits restants et afin de pouvoir continuer à soutenir les projets des communes le temps de retravailler le cadre d'intervention de la Communauté de communes en matière d'aménagements cyclables, il est proposé de :

- Modifier le règlement pour prolonger la possibilité de dépôt des dossiers jusqu'au 31/10/2027 (pour attribution au dernier Conseil communautaire 2027 au plus tard) ;
- Sur la base de l'enveloppe disponible ;
- Avec maintien des règles d'attribution prévues dans le règlement du dispositif.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les délibérations N° D2023_115 et D2023_116 du Conseil communautaire du 29 juin 2023 approuvant le Schéma directeur cyclable et le Plan mobilité de Touraine Vallée de l'Indre ;

VU la délibération n°D2024_135 du 26 septembre 2024 approuvant la Stratégie vélo 2024-2030 ;

VU la délibération n° 2024_136 du 26 septembre 2024 approuvant la création du fonds de concours Vélo et son règlement d'attribution ;

CONSIDERANT les crédits restants dans l'enveloppe financière dédiée ;

Après en avoir délibéré le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la modification du règlement du Fonds de concours vélo permettant de prolonger le dispositif avec un dépôt des dossiers de demande jusqu'au 31 octobre 2027.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement par : Jean-Christophe GASSOT
Date de signature : 29/06/2026
Qualité : CCTVI - 3e Vice Président - Aménagement - Habitat - Gens du Voyage

Le Président,

Signé électroniquement par : Eric LOIZON
Date de signature : 29/06/2026
Qualité : CCTVI - Président

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans Cedex 1) ou par l'application informatique "Télérecours citoyen" accessible sur le site Internet www.telerecours.fr